

entre autres, sur le traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au fond des mers; entente de tous les groupes sur les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité internationale; décision, suivant une initiative canadienne, de créer un comité chargé d'examiner et de recommander des améliorations des méthodes et de l'organisation de l'Assemblée générale.

La vingt-cinquième session a consacré beaucoup de temps et d'attention, de nouveau, aux problèmes du Moyen-Orient. En séance plénière, l'Assemblée a discuté la situation générale et adopté une résolution demandant la prolongation du cessez-le-feu pour une autre période de trois mois et invitant les parties au différend israélo-arabe à reprendre les entretiens de paix sous les auspices de l'Ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général au Moyen-Orient. La Commission politique spéciale a adopté des résolutions qui renouveau le mandat de l'Organisme de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et, sur la recommandation du commissaire général, a établi un groupe de travail chargé d'explorer les solutions possibles aux graves problèmes financiers de cet organisme.

En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine, objet de contestations depuis tant d'années, on a pu enregistrer un événement de grande portée pour l'avenir de l'organisation mondiale. Il y a eu, pour la première fois, une majorité simple à l'Assemblée générale en faveur de l'admission de la République populaire de Chine, et, pour la première fois, le Canada a voté en faveur de ce changement.

Étant donné le caractère imposant de l'ordre du jour, auquel figurait une certaine de questions, et vu les engagements spéciaux que comportait une occasion aussi importante que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, il n'est pas étonnant que l'Assemblée générale n'ait pu répondre à toutes les espérances concernant les progrès de ses travaux. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, il est particulièrement inquiétant que les Nations Unies semblent toujours incapables de trouver la formule d'une influence efficace qu'elles pourraient exercer à l'égard de beaucoup des graves problèmes qui troublent les relations des nations. D'importantes étapes ont été franchies néanmoins en 1970, et un nombre impressionnant d'initiatives réussies permet d'envisager des progrès dans de nombreux domaines pour la décennie qui vient de s'ouvrir.

L'année 1970, qui a marqué, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, un nouvel engagement des États membres à l'égard des buts et obligations de la Charte de l'Organisation mondiale, a été aussi, par coïncidence, l'année de l'étude de la politique étrangère qui a permis aux Canadiens de réexaminer leurs principes dans ce domaine. L'étude posait en postulat de la politique canadienne que le Canada continuerait à travailler activement pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace de coopération internationale et la mettre mieux en mesure de s'acquitter de ses obligations. Onze grands objectifs sont identifiés dans la partie de l'étude consacrée aux Nations Unies, objectifs qui permettront à la participation canadienne